Une fiche et un chèque par sortie
Merci de remplir une fiche par sortie, avec un chèque par sortie, et de signer la charte au dos.

FICHE D'INSCRIPTION SORTIES 2027

Je coche la sortie choisie

☐ **Claire** — **Ski de randonnée en Maurienne et vallée de Bardonecchia (Italie) du 21/01 au 24/01, avec accompagnateur**
réservation : 450 €/pers, 7 places

☐ **Christophe** — **Camp de printemps au Caroux (Olargues, Hérault) du 03/04 au 10/04**
réservation : 250 €/pers, 14 places

☐ **Christophe** — **Sortie club à Baume-les-Dames (Doubs) du 06/05 au 09/05**
réservation : 100 €/pers, 14 places

☐ **Christophe** — **Sortie famille en Bourgogne (Geligny et Vieux Château) du 15/05 au 17/05**
réservation : 100 €/pers ou famille, 15 places

☐ **Christophe** — **Camp d'été dans le Chablais (La Chapelle-d'Abondance) du 03/07 au 17/07**
réservation : 200 €/pers/semaine, 25 places par semaine
ATTENTION PAS DE GUIDE : autonomie en falaise nécessaire

- ○ 1 semaine du 03/07 au 10/07
- ○ 1 semaine du 10/07 au 17/07
- ○ 2 semaines du 03/07 au 17/07

Tarif : € par personne, prise en charge SMUS incluse. Ajustement des comptes après la sortie.
Transport en covoiturage à la charge de chacun.

Participants

Nom	Prénom	Moins de 18 ans préciser l'âge *(taxes de séjour)*	Tarif (par personne)
Une fiche par sortie et un chèque par sortie		**Total**	

Règlement et remise des documents

Je joins un chèque de **..... €** à l'ordre du **SMUS ESCALADE**.

Je joins le document « **Conditions de participation aux sorties 2027** » lu, accepté et signé (au dos de cette fiche, ne pas oublier de signer).

Documents à remettre à la salle Brossolette au délégué, qui les mettra dans l'armoire de la salle, ou dans le tiroir inscriptions, dans une enveloppe avec le nom de la sortie.

SMUS ESCALADE · Section escalade de Saint-Maur Union Sports · Association loi 1901
51 bis, avenue Pierre Brossolette · 94100 Saint-Maur
smus.escalade@free.fr · www.smus-escalade.fr
SIRET 480 970 490 00011 · Code NAF 9312Z · Club affilié FFME n° 094016

Une fiche et un chèque par sortie
Merci de remplir une fiche par sortie, avec un chèque par sortie, et de signer la charte au dos.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX SORTIES 2027

Révision 5 du 11/11/2026

Ce document précise les règles de la participation aux sorties. Il doit être signé par chaque participant pour que son inscription soit validée.

RESPONSABILITÉ

Les sorties proposées par SMUS Escalade s'adressent aux adultes membres du club, autonomes en escalade, à jour de leur cotisation, majeurs ou mineurs à condition d'être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte ayant donné une délégation de responsabilité par écrit.

À l'exception des sorties encadrées par un moniteur disposant d'un brevet d'état, les sorties proposées par SMUS Escalade ne sont pas des sorties encadrées et placées sous la responsabilité du club ou du membre bénévole coordonnateur de la sortie. Ces sorties sans encadrement par un moniteur BE doivent être considérées comme des regroupements de membres autonomes et responsables d'eux-mêmes. L'organisation des transports, des cordées et le choix des voies d'escalade et de leur difficulté sont laissés à l'entière responsabilité de chaque participant.

Le passeport vert module sécurité est obligatoire à minima.

INSCRIPTION

L'inscription est validée par la transmission de la fiche et du chèque de réservation à l'organisateur de la sortie. Le règlement du versement demandé a valeur d'engagement à régler un montant non remboursable. En cas de force majeure (justificatif médical…), la personne inscrite pourra solliciter le CD pour un éventuel remboursement partiel. De même, le club pourra proposer aux inscrits : le report, la modification ou l'annulation de la sortie si les conditions à son bon déroulement ne peuvent être respectées (sécurité…). L'inscription à la sortie implique l'acceptation sans réserve des conditions exposées dans le présent document.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT ET REPAS

L'organisation des transports est à la charge des participants. Il est suggéré de pratiquer le covoiturage et partager les frais de transport en voiture particulière sur la base d'un remboursement de 0,2 € / km + les frais de péages. Ces frais sont autogérés par chacun des propriétaires de voiture.

Le club participe aux frais d'hébergement et repas. La participation forfaitaire pour l'hébergement et les repas demandée à chacun peut varier en fonction du lieu et du nombre de jours et tient compte de l'aide apportée par le club.

MATÉRIEL

SMUS Escalade prête aux membres qui en font la demande des matériels techniques (cordes, dégaines, casques, longes, etc.). Si les matériels disponibles ne sont pas en quantité suffisante, il faudra prévoir un roulement des matériels. Ces matériels confiés aux membres devront être rapportés au club dans la semaine suivant la sortie.

Compte tenu du nombre de participants et des stocks de matériels disponibles, il est demandé à chaque participant d'apporter le matériel personnel dont il dispose. En cas d'utilisation de matériels personnels, il appartient à chacun de vérifier la validité du matériel avec son propriétaire. Toute anomalie ou défectuosité constatée sur un matériel doit être signalée sans délai. Le matériel personnel est sous la responsabilité de son propriétaire.

SÉCURITÉ / PASSEPORT VERT SÉCURITÉ OBLIGATOIRE À MINIMA

L'escalade est un sport qui peut être dangereux si certaines règles de sécurité ne sont pas respectées :

- ne s'aventurer que dans des voies d'escalade dont la difficulté est en accord avec ses propres aptitudes ;
- n'utiliser que du matériel homologué et vérifier que les matériels sont valides et en bon état ;
- il est rappelé que le port du casque est obligatoire pour tous au pied des voies ;
- le bout de corde doit être fixé au baudrier de l'assureur ou bien faire un nœud en huit ;
- respecter les accès et ne pas traverser les propriétés privées. Respecter les règles d'utilisation propres au site. Ne pas endommager la végétation et rapporter ses détritus.

Voici un lien à consulter pour les règles de sécurité en falaises : https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/03/240309-Regles-Securite-.pdf

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation aux sorties SMUS Escalade.

NOM et Prénom :	**Date et signature :** *précédée de la mention « lu et approuvé »*

SMUS ESCALADE · Section escalade de Saint-Maur Union Sports · Association loi 1901
51 bis, avenue Pierre Brossolette · 94100 Saint-Maur
smus.escalade@free.fr · www.smus-escalade.fr
SIRET 480 970 490 00011 · Code NAF 9312Z · Club affilié FFME n° 094016